

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 11 mars 2021

Date de convocation : 3 mars 2021
Date d'affichage : 3 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le onze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Bernadette VITALE,

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Romain BRETTÉ, Anne-Marie DAUPHIN

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-016

Budget général 2020 - Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 1612-12 ;
Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI ;
Vu la délibération n°2020-017 du 5 mars 2020 adoptant le budget primitif 2020 de COTELUB ;
Vu l'arrêté du Président n°2020-028 du 12 juin 2020 pour utilisation des dépenses imprévues du compte 020 (Investissement), valant décision modificative n°1 ;
Vu la délibération n°2020-075A du 5 novembre 2020 approuvant la décision modificative n°2 ;
Vu la délibération n° 2020-082 du 10 décembre 2020 approuvant la décision modificative n°3 ;
Vu la décision du Président n°2021-001 du 7 janvier 2021 pour utilisation des dépenses imprévues du compte 022 (Fonctionnement), valant décision modificative n°4,
Vu la délibération n°2021-004 du 28 janvier 2021 approuvant l'état des restes à réaliser 2020 à reporter en 2021,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 5211-1, L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte,
Considérant que le compte de gestion provisoire a été produit par la trésorerie de Pertuis et que celui-ci présente des résultats concordants avec ceux présents au sein de la comptabilité de l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 présentés par le comptable public dans le projet de compte de gestion joint et dont Monsieur le Président donne lecture :

2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 004 922,08 €
2020	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 836 711,78 €
2020	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 168 210,30 €
2019	RESULTAT REPORTE N-1 APRES AFFECTATION AU 1068	2 010 043,89 €
2020	RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	3 178 254,19 €
2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 207 965,96 €
2020	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 086 988,71 €
2020	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 879 022,75 €
2019	RESULTAT REPORTE N-1	3 378 645,43 €
2020	RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	2 499 622,68 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De constater que le compte de gestion 2020 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;
- D'approuver et voter le compte de gestion 2020
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Constate** que le compte de gestion 2020 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;
- **Approuve et vote** le compte de gestion 2020
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

39 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

